
Priartem et le collectif des électrosensibles reçus au Ministère de la Santé le 7 octobre

Il aura fallu plusieurs mois d'attente et trois courriers pour obtenir enfin un rendez-vous. La réponse du Ministère porte sur le dernier courrier, celui qui concerne les compteurs numériques, mais nous comptons bien aborder également les autres dossiers sur lesquels nous avons sollicité la Ministre de la Santé : une nouvelle évaluation de la cancérogénécité à la lumière des publications récentes ; la généralisation des tablettes et donc du WiFi dans les écoles inscrite dans le Plan numérique à l'Ecole ; la gestion médicale et administrative de l'EHS.

LINKY et autres compteurs numériques : En l'absence d'évaluation du risque, PRIARTEM demande un moratoire

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique prévoit le déploiement de 11 millions de compteurs intelligents de gaz (Gazpar) et de 35 millions de compteurs intelligents d'électricité (Linky) dont 500 000 dès décembre 2015, le tout pour la modique somme de 6 milliards d'euros (5 milliards pour le linky, 1 milliard pour le Gazpar).

Cela fait plusieurs années que Priartem s'est saisie de cette question pour interroger les politiques et le législateur et faire en sorte que la question de l'exposition aux ondes électromagnétiques soit prise en compte dans leur réflexion. En vain. Les choix technologiques sont faits dans le plus grand secret et la plus grande opacité. Les technologies sont d'ailleurs différentes selon l'opérateur.

Manuel HERVOUET, fondateur du collectif des Electrosensibles de France explique : « Pour l'électricité, la France a fait le choix du Linky, fonctionnant en CPL (Courant Porteur en Ligne), avec des fréquences comprises entre 10 et 490 KHz qui se superposent au courant électrique. Comme quasiment aucune installation électrique n'est blindée, **tous les fils et appareils électriques rayonneront ce signal à haute fréquence à travers les maisons ou appartements. Il convient d'ajouter que nos lieux de vies seront également touchés par les radiofréquences issues des nouveaux compteurs d'eau et de chauffage collectif obligatoires.** ».

Sophie PELLETIER, porte-parole du collectif précise : « Le gouvernement veut déployer à grande échelle et pour des montants astronomiques (5 milliards pour le Linky et 1 milliard pour Gazpar) des appareils qui rayonneront en continu dans les logements alors qu'aucune évaluation des risques n'est disponible. ».

Pour Janine LE CALVEZ, présidente de PRIARTEM, prudence et transparence s'imposent : « Nous demandons **un moratoire sur le déploiement** de ces compteurs communicants, dans l'attente d'une expertise digne de ce nom. Nous demandons également la **transparence sur le volet sanitaire des expérimentations** si ce volet existe, ce dont nous doutons fort. ». Elle rappelle que Priartem a demandé à ce que les choix faits en matière d'efficacité énergétique

soient compatibles avec ceux de la sobriété électromagnétique inscrite dans la loi Abeille.

PRIARTEM lance une action citoyenne pour : d'une part recueillir de l'information concernant le déploiement des Linky, avec un appel à témoignages sur les éventuels problèmes de santé ; d'autre part, organiser une riposte à ce déploiement à marche forcée en plaçant les opérateurs et leurs assureurs devant leurs responsabilités quant aux conséquences éventuelles sur la santé de leurs clients.

Déclaration de l'ancienne directrice de l'OMS sur son électrosensibilité 19 août 2015

Madame Gro Harlem Brundtland, ancien Premier Ministre norvégien et ancienne directrice générale de l'OMS (1998-2003), évoque, dans une interview au quotidien norvégien, *Aftenposten* publiée le 14 août son électrosensibilité et appelle chacun à se protéger.

« Je veux dire : protégez-vous ; ne gardez pas votre téléphone dans votre poche. » Elle ajoute que son organisme réagit aux radiations électromagnétiques depuis 25 ans. Aujourd'hui, elle utilise le portable le moins possible et le tient éloigné de la tête lorsqu'elle envoie un message. Elle ne peut pas le tenir au niveau de celle-ci sans risquer immédiatement de violents maux de tête.

Pour Madame Gro Harlem Brundtland, les résultats des recherches montrent qu'il n'y a pas de doute sur l'effet néfaste des ondes auxquelles est exposée la population, qu'elles viennent du portable ou des autres technologies sans fil.

Le Plan numérique à l'école : un grand chantier inutile 30 septembre 2015

Nous avons déjà écrit tout le mal que nous pensions du développement [du Wifi et de l'usage massif des tablettes](#) dans les établissements scolaires en [raison des risques sur la santé des enfants](#) que fait peser une exposition chronique aux rayonnements électromagnétiques liés à ces technologies.

Mais on nous rétorquait intérêt pédagogique, lutte contre les inégalités et la fracture numérique...

Après la publication en septembre, du [rapport PISA](#) par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) intitulé « **Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies** » synthèse d'une grande enquête internationale, il va falloir que le Ministère de l'Éducation Nationale trouve de nouveaux arguments pour justifier sa politique.

Ce rapport montre en effet que « *Les élèves utilisant modérément les ordinateurs à l'école ont tendance à avoir des résultats scolaires légèrement meilleurs que ceux ne les utilisant que rarement. Mais, en revanche, les élèves utilisant très souvent les ordinateurs à l'école obtiennent des résultats inférieurs dans la plupart des domaines d'apprentissage même après contrôle de leurs caractéristiques sociodémographiques* » (Avant-propos signé Andréas Schleicher).

Ceci signifie que l'installation d'une ou plusieurs salles informatiques câblées permettant un usage « modéré » est bien plus efficace qu'une installation généralisée.

Quelques phrases essentielles de la synthèse :

« Selon les résultats de l'enquête PISA, les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les TIC dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences ». (p. 5)

Les résultats obtenus laissent à penser *« que nombre des compétences d'évaluation et de gestion des tâches qui s'avèrent essentielles pour la navigation sur internet, peuvent également être enseignées et acquises à l'aide de pédagogie et d'outils analogiques traditionnels. » (p. 6)*

« Pour réduire les inégalités dans la capacité à tirer profit des outils numériques les pays doivent avant tout améliorer l'équité de leur système d'éducation. Le fait de garantir l'acquisition par chaque enfant d'un niveau de compétences de base en compréhension de l'écrit, en mathématiques est bien plus susceptible d'améliorer l'égalité des chances dans notre monde numérique que l'élargissement ou la subvention de l'accès aux appareils et services de haute technologie ». (p. 6)

« Au bout du compte si la technologie peut permettre d'optimiser un enseignement d'excellente qualité, elle ne pourra jamais, aussi avancée soit-elle, pallier un enseignement de piètre qualité. » (p. 7)

Et pire :

« Des études ont mis au jour les effets négatifs de l'allongement du temps d'écran sur le sommeil des adolescents (Cain et Gradisar, 2010 ; Hysing et al, 2015, l'activité physique (Melkevik et al, 2010) et le bien être social (Richards et al, 2010) ». (p. 36)

Une fois encore, nous ne sommes pas contre un usage modéré et intelligent d'ordinateurs reliés à des installations filaires à l'école. Nous combattons en revanche, ce plan bâclé qui va coûter un milliard d'euros, qui ne répondra pas aux objectifs pédagogiques affichés mais qui constitue un risque grave pour les enfants.

Quelle technologie pour la sécurité des élèves et des enseignants ?

Le collectif ENSOW de parents d'élèves et d'enseignants engagés pour une école numérique en tout filaire, qui réclame l'application du principe de précaution et le remplacement du wifi par des connexions filaires, respectueuses de la santé de tous a réalisé une excellente vidéo qui pose les enjeux : ["Wifi à l'école - Le tour de la question"](#).

Rassemblement national le 29 août dans les Yvelines : Intensifier les reconnaissances de l'électrosensibilité

26 août 2015

L'association nationale Priartem / les Electrosensibles de France, a organisé, le 26 août 2015, [une rencontre](#) au cœur du massif forestier de Rambouillet, placée sous le signe [de récentes avancées en terme de reconnaissance](#).

En effet, certains ont obtenu, par leur engagement et au prix de plusieurs années de combat, des victoires devant des instances de recours. Autant d'avancées pour enfin faire émerger ce problème de santé publique.

Pour Sophie Pelletier, porte-parole d'Electrosensibles de France / PRIARTEM, ce sont de bonnes nouvelles : « Grâce à la convergence des actions associatives interpellant les pouvoirs publics et l'action des victimes qui font reconnaître leurs droits, il n'est plus possible de faire comme si ce

problème de santé publique n'existait pas. Mais le Gouvernement prend de graves responsabilités en s'obstinant à faire comme si de rien était car il intensifie le déploiement tous azimuts de nouvelles sources d'expositions : compteurs communicants, Wifi à l'école, suppression programmée des zones blanches, détricotage de la loi Abeille tout juste promulguée... ».

A l'occasion de notre rencontre, [nous avons réaffirmé l'urgence d'une prise en charge, d'une recherche clinique et d'une prévention de l'hypersensibilité électromagnétique](#). Pour sortir par le haut de cette situation, nous demandons toujours la désignation d'un référent mandaté par le Ministère de la Santé en vue d'élaborer et d'engager un plan d'actions concrètes transparentes et concertées à commencer par la mise à « l'abri » des plus atteints.

Retour média : [Sciences et Avenir](#) ; [France Info](#) ; Le Parisien [1](#) et [2](#) ; La Croix [1](#) et [2](#) ; [France Bleue](#) ; [Le Journal des Femmes](#) ; [France Inter](#) ; [20minutes.fr](#) ; [France Info](#) ; [Francetv info](#) ; [Sciences et Avenir Santé](#) ; France 3

Nouvelle offensive de l'UFC-Que Choisir contre la reconnaissance de l'EHS

3 octobre 2015

Erwan Sez nec a de nouveau sévi en septembre dans un article mis en ligne sur le site de l'UFC-Que-Choisir et intitulé « [Électrosensibilité reconnue comme handicap - L'assurance maladie a déjà fait appel](#) » l'auteur ne met pas en avant l'avancée que représente le jugement du 8 juillet 2015 rendu par le Tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse mais le fait que le Conseil départemental de l'Ariège ait décidé de faire appel de ce jugement.

En quoi, cette position partisane participe-t-elle de la défense et de la protection des consommateurs ? Quels intérêts peut bien soutenir une association de consommateurs à travers des attaques répétées contre les associations spécialisées sur la question des ondes et de la santé ? Pourquoi l'association accepte-t-elle d'utiliser dans ses attaques, des manœuvres aussi contestables que l'amalgame et l'approximation. Et enfin, pourquoi Que Choisir a-t-elle brutalement changé de position en décidant, depuis quelques mois, de reprendre à son compte les arguments des opérateurs et de leurs lobbyistes sur le déni de risque alors même que les signaux d'alerte ne cessent de s'accumuler ? Puisque la Direction de l'UFC refuse de nous entendre, soyez nombreux à relayer ces questions tant auprès de la direction nationale de l'UFC qu'auprès de ses antennes locales, pour notre part, nous adressons un nouveau courrier au Président de l'UFC avec copie transmise aux antennes locales.

Kit Priartem

Les fiches que vous sélectionnerez du Kit Priartem (voir sommaire en pièce jointe) sont disponibles pour les adhérents sur demande à l'adresse courriel : contact@priartem.fr

PRIARTÉM - Association Loi de 1901
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris
Tél : 01 42 47 81 54